

# Le Notre-Dame



Les textes publiés dans « Le Notre-Dame » doivent être signés par leur auteur. Le journal se réserve le droit de refuser toute lettre à caractère de libelle ou d'abrégé un texte trop long. De plus, le journal n'assume aucunement la responsabilité des idées émises.

### Tarifs 2023: Publicité

Page entière : 15.00/mois—150.00/année  
 1/2 page : 10.00/mois—100.00/année  
 1/4 page : 6.00/mois—60.00/année  
 carte d'affaire : 5.00/mois—45.00/année

Abonnement journal 35.00/année  
 (Frais d'expédition seulement)

Prière de libeller votre chèque à :  
 Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire  
 144, rue Principale  
 Notre-Dame-du-Rosaire, Québec  
 G0R 2H0  
 Inscrire publicité mois ou année ou  
 Abonnement journal

### Comités de Notre-Dame-du-Rosaire

#### Comité des Loisirs

Courriel : <loisirsndr@outlook.com>

Responsable : Pierre-Yves Bilodeau

#### Comité de la bibliothèque (Le Fureteur des Côtes)

Téléphone : (418) 469-2802 poste 203

Responsables : Jackie Ouellet et Ghislaine Bernier

#### Comité d'action et de développement communautaire

Courriel : cad.ndr@hotmail.com

Responsable : Patrick Collin

#### Chorale

Responsables : Marielle L. Côté (418-469-2771)

Jacqueline Picard (418-469-2168)

#### Conseil de la Fabrique

Téléphone : (418) 469-3423 (les jeudis 418-234-6344)

Responsable : Jacqueline Picard

#### Service incendie

Téléphone : (418) 469-2761

Responsable : Gervais Landry

#### Centaurée, laboratoire de cirque équestre

Téléphone : (418) 469-3934

Responsable : Marie-Claude Bouillon

#### Accommodation NDR

Téléphone : (418) 469-0001

Responsable : Caroline Pelchat, gérante

#### Journal Le Notre-Dame

Responsable mise en page: Isabelle Lachance



### Table des matières

Municipalité.....	3-5	Chronicocasse.....	18
Musiyoga.....	6	Politique familiale.....	19
Du Nouveau.....	7	Fosses septiques.....	20
Exposition Artistes locaux.....	8	Jeux.....	21
TCA.....	9	Calendrier.....	22
Gestion matières résiduelles.....	10		
Accommodation NDR.....	11		
La Course aux couleurs.....	12		
Frigo Partage.....	13		
La Bibliothèque.....	14-15		
La Fabrique.....	16		
Les Monstres.....	17		

En cas d'urgence faire le 911

Sur votre cellulaire \*911



Visitez le site internet de la municipalité: [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)

Constamment mis à jour, ce site vous informe sur les divers services offerts chez nous, et sur la vie municipale.

journalndr@hotmail.com



Date limite pour la prochaine parution 25 septembre 2023  
 Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.

Merci.

# INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 3 juillet 2023

## RÈGLEMENT NO 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION

Un règlement de démolition no 2023-07 est adopté lors de cette séance. Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)

## COMPOSITION D'UN COMITÉ POUR LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Un comité a été formé pour l'analyse des demandes de démolition. Il s'agit de Mme Caroline Pelchat, M. Jacques Caron, M. Jules Blais et M. Mario Bernier (substitut). Mme Isabelle Lachance agira à titre de secrétaire de comité.

## RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

Suite à la démission de 2 conseillers, nous avons dû redistribuer des responsabilités aux 2 nouveaux membres. M. Mario Bernier agira à titre de représentant du CA du Parc des Appalaches ainsi que du service incendie et Mme Lucie Cantin agira à titre de représentante de la Politique Familiale, MADA et Éco-Réussite. M. Michel Bélanger, quant à lui, occupera le poste de pro-maire.

## SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRES

Une résolution a été prise afin d'autoriser Mme Danye Anctil, M. Michel Bélanger et Mme Isabelle Lachance à signer tous chèques ou documents auprès de la Caisse Populaires Desjardins de Montmagny.

## CORRESPONDANCES

Reçu une demande de commandite de M. Alain Landry pour sa participation à la Tournée des Vainqueurs qui aura lieu le 19 août prochain au profit de la Fondation de L'Hôtel-Dieu-de-Montmagny. Un montant de 100\$ lui a été remis.

Reçu demande de commandite du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny afin d'offrir des prix pour la décoration des résidences de la municipalité lors de la Course aux couleurs. Nous leur avons remis 3 certificats cadeaux de L'Accommodation NDR au montant de 100\$, 75\$ et 50\$

\*\*\*\*\*

Pour consulter l'intégralité du procès-verbal, visitez notre site internet [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)

\*\*\*\*\*

Pour votre information !!!

Le club de marche NDR est de retour à son horaire estival, soit les mercredis 18h30, le départ se fait à l'entrée de notre sentier balisé (rue St-Philippe).

Au plaisir de vous voir en grand nombre!!

Bienvenue à tous!

**CLUB DE  
MARCHE**



# INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 3 juillet 2023

## Résumé des dépenses

Entreprises Pascal Giroux	Retenue	5 461.31 \$
Excavation Robert Mercier	Retenue et ajustement carburant	3 485.75 \$
MRC Montmagny	2 <sup>e</sup> versement quote-part,	27 606.54 \$
MRC Bellechasse	2 <sup>e</sup> versement quote-part	17 871.67 \$
Ministre des Finances	1 <sup>er</sup> versement police	20 969.00 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique et cellulaire	103.22 \$
Lucie Tremblay	2 sorties PR	50.00 \$
SimpleClic	Site internet	1 011.79 \$
Electricité	Électricité	6 818.93 \$
Telus	Téléphone et ligne internet	598.78 \$
MRC de Montmagny	Antivirus	61.18 \$
Alectron Analyse	Technicienne	637.86 \$
Société canadienne des Postes	Publipostages	190.00 \$
Pharmacie Albert Falardeau	Enipen	225.04 \$
BMR Avantis	Matériel	827.55 \$
Garage Minville	Entretien tracteur	66.11 \$
Journal Oie Blanche	Publicité	408.18 \$
Atria	Microsoft	151.77 \$
Alyzael Robinson	Bourse École secondaire St-Paul	50.00 \$
Kim Pellerin-Fournier	Bourse École secondaire St-Paul	50.00 \$
Raphael Bisson	Bourse École secondaire St-Paul	50.00 \$
6TEM TI	Support à distance	143.72 \$
Visa	Matériel Loisirs pacte rural	1 847.29 \$
Michael Labrecque	Remboursement pacte rural	363.16 \$
Régie des alcools, des courses et des jeux	Permis de réunion marché aux puces	57.50 \$
Micro SB	Renouvellement	126.75 \$
Rapidenet	Renouvellement domaine	97.73 \$
Constructions HDF	Balai mécanique	2 414.48 \$
Groupe Négotel	Téléphone loisirs et bureau	190.79 \$
Extincteurs Montmagny	Vérification	353.38 \$
Groupe CLR	Temps d'antenne radio pompiers	68.99 \$
EMS Infrastructure	Honoraires professionnels	1 457.76 \$
Pascal Nadeau	Contrat divers (vidanges)	50.00 \$
Pavage Audet	Travaux d'asphaltage	34 718.77 \$
Groupe CLR	Batteries	344.30 \$
Canadian Tire	Matériel	34.43 \$

Excavation S Rodrigue	Voyages gravier	3 720.25 \$
CGFA	Nivelage	2 248.89 \$
9048-2688 Québec inc	Tests d'eau	320.32 \$
Les Entreprises JR Morin	Achat poteau Central	937.05 \$
Gervais Landry	Allocation directeur incendie et travaux	105.00 \$
Patrick Chrétien	Frais de transport	20.00 \$
Guy Bolduc	Travaux caserne	240.00 \$
Ville de Montmagny	Formation de pompiers	1 064.10 \$
Accommodation NDR	Matériel et essence	775.50 \$
	TOTAL	138 354.84 \$

## Pour info

### PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS

#### OBLIGATION

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretours requis pour éviter tout refolement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au code, aux règles de l'art et aux dispositions du présent règlement, lesquelles ont, en cas d'incompatibilité, préséance sur les dispositions du code.

En plus de toutes autres normes prévues au code, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons, installés sous le niveau des têtes de regards de rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refolement ou un dégât d'eau.

Le propriétaire ou la personne qu'il désigne doit entretenir et vérifier le dispositif antiretour à chaque année, de façon à s'assurer que l'ensemble des installations relatives à sa construction sont conformes au présent règlement.

# Pour info : suite

Il est interdit d'installer un clapet antiretour sur le collecteur principal.

Les clapets à insertion (communément appelés « squeeze-intérieur ») sont interdits.

Le propriétaire ayant un puisard doit obligatoirement être protégé par un clapet antiretour sur la conduite d'évacuation de la pompe de puisard.

En l'absence d'égout municipal, il appartient à chaque propriétaire d'installer un puisard aux endroits requis de manière à éviter tout dégât d'eau.

## **ACCÈS**

Le propriétaire doit installer les clapets antiretour de façon à ce qu'ils soient faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et nettoyage.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout type de clapet antiretour doit être placé à un endroit accessible, à des fins d'utilisation conforme, d'entretien (réparation et/ou remplacement) et de nettoyage. Le propriétaire doit s'assurer en tout temps de maintenir l'accessibilité aux clapets.

Le puisard et la pompe de puisard doivent être accessibles en tout temps. La pompe doit être entretenue à chaque année.

## **COUP DE BÉLIER ET AMORTISSEUR**

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

## **DÉLAI**

Les obligations prévues à l'article 6 s'appliquent à un bâtiment déjà érigé au moment de son entrée en vigueur. Le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

## **ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES PROVENANT D'UN BÂTIMENT**

Les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières ou d'un tuyau de descente pluviale doivent être évacuées sur une surface perméable. Toutefois, le tuyau de descente pluviale doit se prolonger d'au moins 2 m à partir du mur de fondation du bâtiment, sans dépasser la ligne de l'emprise de rue.

S'il est impossible d'évacuer ces eaux sur une surface perméable, elles peuvent être dirigées vers un puits d'infiltration ou tout autre ouvrage de rétention. La base du puits d'infiltration ne doit pas être située à un niveau inférieur à celui de la nappe phréatique et le puits d'infiltration doit être situé à au moins 4 m du mur de fondation et à au moins 2 m de la ligne d'emprise de rue.

En tout temps, il est interdit de connecter ou de brancher une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation.

## **VISITE ET INSPECTION**

Dans l'exercice de ses fonctions, tout fonctionnaire ou employé de la municipalité peut visiter et examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, est respecté, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent règlement.

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser le fonctionnaire ou l'employé de la municipalité pénétrer sur les lieux et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

## **ENTRAVE ET RENSEIGNEMENT FAUX OU TROMPEUR**

Il est interdit à toute personne d'entraver un fonctionnaire ou un employé de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

Il est également interdit à toute personne de donner sciemment un renseignement faux ou trompeur dans le cadre de l'application des dispositions du présent règlement.

## **INFRACTION ET PEINE**

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 500 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne morale et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, ces montants sont doublés.



# MUSIYOGA

**DU NOUVEAU À NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE... DÈS SEPTEMBRE 2023 !!!**

Abonnez-vous à la [page Facebook MusiYoga](#) pour en apprendre plus et être au courant de toutes les nouvelles.

MusiYoga, c'est moi Anik. Je suis une petite entreprise dédiée à votre bien-être. Située à Notre-Dame-du-Rosaire, j'offre des cours de yoga sur musique inspirante. Je suis professeure de cours en groupe sur musique depuis presque 30 ans (1994). Je suis passionnée par la santé, l'activité physique et le bien-être. Je m'efforce de créer un environnement accueillant et inclusif pour tous mes participant(e)s. Pour le moment, ce que je vous offre, c'est **MusiYoga!** Une expérience unique de yoga et de musique combinés pour créer une expérience immersive, inspirante et inoubliable.

## **OUVERT À TOUTES PERSONNES DE 18 ANS ET PLUS - EXPÉRIENCE PRÉALABLE NON REQUISE**

*\* Vous devez compléter un Q-AAP (Questionnaire d'aptitudes à l'activité physique). Si vous avez des limitations physiques importantes, vous devez m'en aviser préalablement à votre inscription.*

Réservez dès maintenant pour découvrir tout ce que MusiYoga a à offrir. La session de cours débute cet automne.

**QUAND:** Les mardis de 18h30 à 19h45

**SESSION:** Du 12 septembre au 19 décembre 2023

**OÙ:** À l'édifice municipal de Notre-Dame-du-Rosaire, 144 rue Principale

**SALLE:** À déterminer selon le nombre de participants

**COÛTS:** 3 possibilités

- 1 cours = **\$15** (\* Vous devez tout de même vous inscrire la journée que vous désirez venir)
- 5 cours = **\$60** (\* Les 5 cours doivent être utilisés entre le 12 septembre et le 19 décembre 2023)
- 15 cours = **\$135** (\* Les cours peuvent être utilisés à la session suivante si vous n'avez pas pu assister à tous les cours)

Pour vous inscrire, veuillez me contacter:



[musiyoga@outlook.com](mailto:musiyoga@outlook.com)



[MusiYoga](#)



418-564-6498

Au plaisir de vous rencontrer bientôt,  
Anik Chagnon

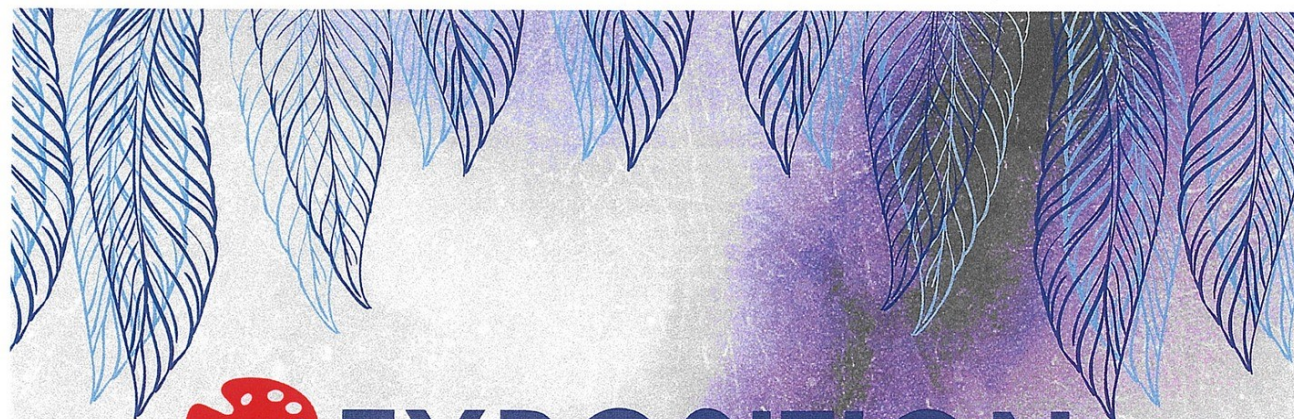


## NOUVEAU-NOUVEAU-NOUVEAU-NOUVEAU

Terrain de volley-ball (derrière l'édifice municipal) et Terrain Multi-Sports (Centre des Loisirs)

Venez vous amuser!





# EXPOSITION ARTISTES LOCAUX

Le comité de l'Héritage de Sainte-Euphémie est à la recherche d'artistes locaux (peinture, sculpture, céramique, émail sur cuivre etc) prêts/tes à partager leurs œuvres dans le cadre d'une exposition qui se tiendra à la salle de l'Héritage à Ste-Euphémie à l'automne.



29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2023



Cela vous intéresse ? Vous avez le goût de partager vos œuvres avec vos concitoyens/ennes ?

Alors n'hésitez pas et contactez la personne ressource plus bas pour plus de renseignements.

Type d'œuvres à exposer : \_\_\_\_\_

RSVP À : M. Jean-Claude Giroux  
Courriel : JCGiroux44@gmail.com





# 20 ans ça se fête en grand!


Fondé en août 2003, l'organisme  
Transport collectif et adapté  
de la MRC de Montmagny (TCA)  
aura donc 20 ans en août 2023!

Pour célébrer cet évènement comme il se doit,  
TCA vous invite à essayer **gratuitement**  
ses services le 20 du mois, sur tous ses circuits,  
tant en transport adapté qu'en transport collectif :

- Dimanche 20 août : transports gratuits
- Mercredi 20 septembre : transports gratuits
- Vendredi 20 octobre : transports gratuits
- Lundi 20 novembre : transports gratuits
- Mercredi 20 décembre : transports gratuits

Tout ce que vous avez à faire est de téléphoner au  
418 248-0445, poste 1, avant 15 h le 19 de chaque  
mois (ou le vendredi précédent si le 20 tombe un  
dimanche ou un lundi) et de réserver votre place!



418 248-0445  
tcamontmagny.ca 

**TRANSPORTS  
GRATUITS  
le 20 du mois**

**Tirage de  
20 \$ par jour**

Tous les jours du mois d'août, TCA fera  
tirer 20 \$ parmi ses clients (18 ans et plus)  
qui auront utilisé ses services cette  
journée-là. Vous n'avez rien à faire, le  
tirage se fera par ordinateur tous les  
jours à 15 h 30 et les gagnants seront  
contactés par téléphone par un  
membre de l'équipe TCA.

**Bonne chance!**



Région de Montmagny

Consultations publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles |

Vous avez envie de vous impliquer dans la mise à jour du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de Montmagny?

C'est possible en vous inscrivant à l'une des deux consultations publiques qui se dérouleront les 12 et 13 septembre prochains.

Pour plus de détails, visitez ce lien [👉 https://bit.ly/3NPe2m6](https://bit.ly/3NPe2m6)

# OFFRE D'EMPLOI

## ACCOMMODATION NDR RECHERCHE CUISINIER(IÈRE)

Sous la supervision de la gérante, Mme Caroline Pelchat, l'employé(e) devra assumer les tâches suivantes: faire la préparation des mets préparés, maintenir l'inventaire des produits, entretenir les espaces de travail selon les normes de la MAPAQ, être capable de travailler en équipe.

La personne retenue pourra commencer immédiatement. L'horaire de travail est du lundi au vendredi et d'environ de 35 heures par semaine.

- L'employé(e) devra avoir un minimum d'expériences en cuisine
- Toutes autres tâches afin d'assurer le bon fonctionnement de la cuisine.

Nous recherchons une personne avec les compétences suivantes : débrouillardise, gestion des priorités, souplesse et adaptation, respect envers les fonctionnements de travail déjà établi, écoute, responsabilité, organisation et ponctualité.

Le salaire sera à discuter selon le niveau d'expérience du candidat.

Faites parvenir votre curriculum vitae au 85, rue Principale, Notre-Dame-du-Rosaire, GOR 2H0 et/ou par courriel: [accommodation.ndr@outlook.com](mailto:accommodation.ndr@outlook.com)



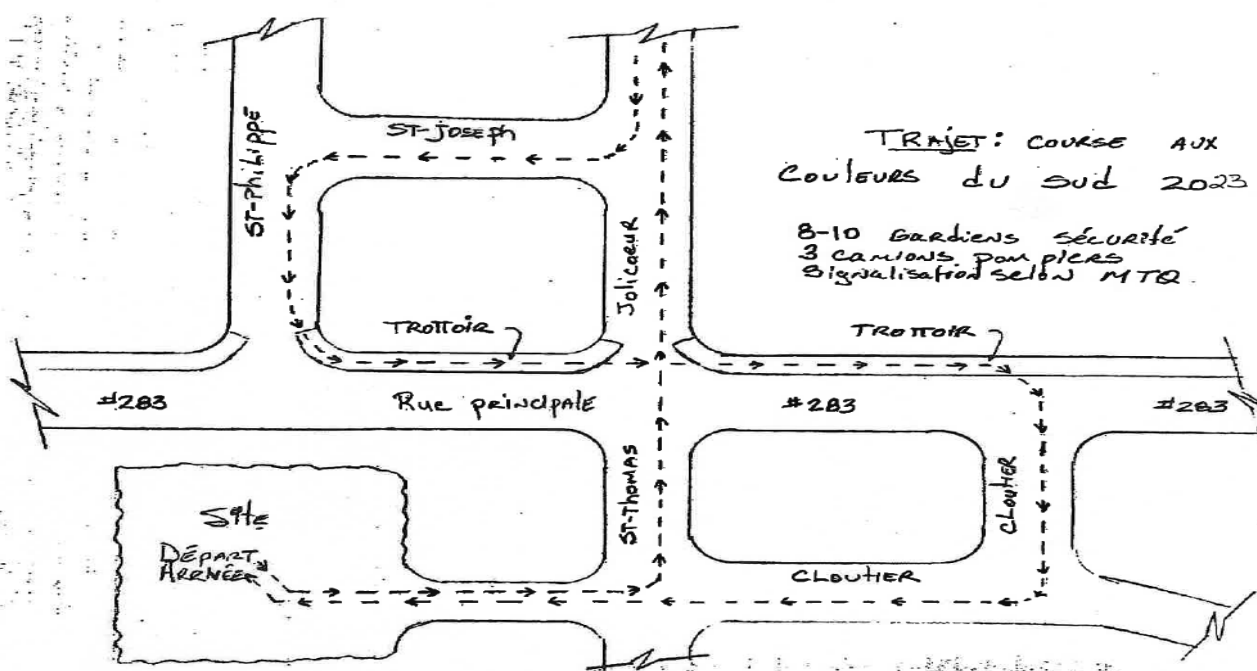
23

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 À 08 H 00

## La Course aux couleurs du Sud

Notre-Dame-du-Rosaire

Prendre note que lors de l'évènement de la Course aux couleurs qui se déroulera le 23 septembre prochain, les rues St-Thomas, Jolicoeur, Cloutier, St-Philippe et St-Joseph seront partiellement fermées à la circulation à compter de 9h45 et ce,



Nouveau service



# FRIGO PARTAGE



**NOTRE-DAME-  
DU-ROSAIRE**

**Complexe  
Municipal**

**ST-PAUL-DE-  
MONTMINY**

**Complexe  
Municipal**

**MONTMAGNY**

**Au Jardin des  
petits pieds**

**Donnez ou recevez  
en tout temps!**



**Centre d'entraide familiale  
DE LA MRC DE MONTMAGNY**



## SONDAGE - SONDAGE - SONDAGE - SONDAGE

### Le Fureteur des Côtes

Votre bibliothèque municipale joue un rôle de premier plan en matière d'accès à la culture. C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de découvertes tenu par des gens passionnés, des citoyens d'ici ! Malheureusement, nous constatons qu'elle est très peu fréquentée malgré l'effort fourni par nos bénévoles.

Nous sollicitons donc votre opinion concernant les heures d'ouverture.

Parmi les choix suivants, à quel moment vous aimeriez venir à la bibliothèque.

- |          |                   |                          |                                      |
|----------|-------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Mardi    | 9 h 30 à 11 h     | <input type="checkbox"/> |                                      |
| Mercredi | 13 h 30 à 14 h 30 | <input type="checkbox"/> | 18 h à 19 h <input type="checkbox"/> |
| Judi     | 9 h 30 à 11 h     | <input type="checkbox"/> |                                      |
| Samedi   | 9 h 30 à 11 h     | <input type="checkbox"/> |                                      |

Je fréquente la bibliothèque virtuelle seulement

Je ne fréquente pas la bibliothèque

Vous pouvez retourner vos choix à l'adresse courriel suivante : [bibliondr129@hotmail.com](mailto:bibliondr129@hotmail.com) ou le laisser directement au bureau municipal ou à la bibliothèque.

-----

Nous profitons aussi de l'occasion pour solliciter votre implication comme bénévole à la bibliothèque.



Vous aurez l'occasion d'aider les gens à faire leurs emprunts en tenant le comptoir de prêt. Vous recevrez une formation sur place. Nous vous accompagnerons tout au long de votre période d'intégration.

Si vous désirez vous joindre à notre équipe de bénévoles, vous pouvez nous rejoindre par téléphone au **418-469-2802 poste 203** sur les heures d'ouverture de la bibliothèque ou par courriel au [bibliondr129@hotmail.com](mailto:bibliondr129@hotmail.com).

De plus, il est important de savoir que le Réseau renouvelle le tiers de notre collection Réseau BIBLIO tous les 4 mois. Ces échanges vous assurent une mise à jour constante de la collection, un choix diversifié et des nouveautés à découvrir.



Au plaisir de vous compter parmi nous !

Ghislaine Bernier et Jackie Ouellet  
Bénévoles responsable  
Bibliothèque Notre-Dame-du-Rosaire



### **Nouveauté à la bibliothèque *Le Fûreteur des Côtes***

Veillez prendre note que par manque de bénévoles, l'horaire d'ouverture de la bibliothèque changera à compter **du 2 septembre prochain.**

Mardi      9 h 30 à 11 h

Mercredi    18 h à 19 h

Jeudi        9 h 30 à 11 h

Samedi     9 h 30 à 11 h

Au plaisir de vous voir !

Bénévoles Bibliothèque

# La Fabrique vous informe

Date	Intention	recommandée par
10 septembre	9:00 heures N. D. du Rosaire	Robert Cloutier son épouse Pauline Mercier
25 septembre	16:00 heures N. D. du-Rosaire	Célébration de la Parole par Soeur Rollande Raby

## Illumination Lampe du Sanctuaire

03 septembre En mém. Prts dfts famille Louis Boulet par Micheline Boulet

10 septembre Remerciements Saint-Antoine par Pauline Mercier

17 septembre Prts dfts familles Leroux et Blais par Maurice et Brigitte

24 septembre Prts dfts famille Louis Boulet par Micheline Boulet

## Illumination de la Vierge extérieure pour le mois de septembre 2023

Aux intentions de Chantal Cloutier

## Illumination du clocher pour le mois de septembre 2023

Aux intentions de Brigitte Gaudreau

Nous recommandons à vos prières Dame Hélène Mercier veuve de Sieur Jean-Paul Proulx. Elle est décédée le 30 juillet 2023, âgée de 94 ans et 3 mois, à l'Hôtel-Dieu de Montmagny. Elle laisse dans le deuil tous les membres de sa famille dont sa sœur Dame Pauline Mercier de notre paroisse.

Nos plus sincères condoléances aux famille en deuil.



## Les monstres sont de retour

**C'est le 9 octobre prochain que vous pourrez à nouveau vous départir de vos déchets les plus encombrants (tel que décrit ci-après).**

Des conteneurs à cet effet seront disposés à l'endroit habituel, c'est-à-dire près du 99, rue Principale, au carrefour du tronçon Monk et de la rue Principale, à compter de 8 h 00 jusqu'à 17 h 00.

**Monstres ménagers** : matelas, sommiers, divans, téléviseurs, tapis, meubles, etc.

**Matériaux secs** : résidus de démolition et de construction résidentielle **EN FAIBLE QUANTITÉ** (Bois, gypse, isolant, fils électriques, tuiles de plafond, bardeaux de toiture, plâtre, carton, papier, etc.) plastique, résidus d'émondage, gazon et feuilles mortes ensachées.

**Métal** : réservoirs d'eau chaude, poêles, chaises et tables de métal, jantes de routes, contenants vides, etc.

**N.B. Les produits suivants SONT EXCLUS : ordures ménagères.**

**\*\*\*\*Une cueillette de pneus aura lieu également le 9 octobre prochain. Vous pourrez déposer vos pneus dans la remorque de l'employé municipal prévue à cet effet au même endroit que les grosses vidanges.**

**P.S. Ces pneus doivent obligatoirement avoir un diamètre de jante égal ou inférieur à 62.23 cm (24.5 pouces) et un diamètre global n'excédant pas 123.19 cm (48.5 pouces).**

**\*\*\*\*\*Vous pouvez également vous départir de vos vieux vêtements. Un bac est mis à votre disposition au garage municipal, au 28, St-Thomas.**



## Chronicocasse

Bonjour Rosariens et Rosariennes! C'est votre employé municipal qui vous parle. Qui vous écrit plutôt...

Ça fait déjà un petit bout de temps que je songeais à mettre quelque chose de ma touche personnelle dans ce journal, et l'autre jour, bien assis sur mon ti-tracteur du « Service des travaux publics de la grande municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire », j'ai eu comme une idée lumineuse. Bizarre, surtout que c'était une journée brumeuse, mais bon, quand ça passe on le prend !! Les langues sales vont dire que ça passe pas souvent 😊 LOL

Bref, voici la première d'une longue série, je l'espère, de la chronicocasse! Amalgame de chronique et de cocasse pour ceux qui avaient pas encore saisi toute la subtilité du titre. Cette chronique tentera de vous informer avec une touche de légèreté humoristique. Ici, on parlera donc de tout et de rien, mais surtout de cette dernière, comme le disait François Pérusse. 😊

L'information qui vous sera transmise ici sera surtout en lien avec mon secteur d'activités, c'est-à-dire ce qui se passe dans la municipalité du côté des travaux publics. Par exemple, les travaux en cours, l'écocentre, les grosses ordures, nos dernières réalisations, etc...

J'aimerais aussi inclure dans cette chronique, des anecdotes de tous genres qui sont arrivées au sein de notre collectivité (faits cocasses racontables svp 😊), question de détendre l'atmosphère du texte informatif. Bref, ne vous gênez pas pour m'en faire part de vive voix si possible, ou aussi par le biais de mon courriel de travail : [trav\\_pub@notredamedurosaire.com](mailto:trav_pub@notredamedurosaire.com)

Vos commentaires, suggestions d'informations à distribuer, anecdotes ou toutes autres choses pertinentes et utiles seront prises en compte pour les prochaines chroniques.

Au moment de mettre sous presse, les bandes permanentes de la patinoire ainsi que le terrain de volley-ball derrière la mairie devraient être utilisables et prêts pour l'été! Alors, amenez votre ballon de volley ou votre balle de hockey-deck et bon été 😊

# AVIS DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION CITOYENNE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE



*Afin de faciliter la lecture du présent avis et le cas échéant, nous avons employé le masculin au sens neutre, sans préjudice aux genres.*

La municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire procède actuellement à la mise à jour de sa politique familiale municipale (PFM). Cette démarche vise à améliorer les conditions de vie des familles et également celles de tous les citoyens et ce, à tous les niveaux, par exemple les loisirs, le partage d'information, la sécurité, etc. De plus, la consultation est essentielle pour nous aider à connaître les besoins et les intérêts des familles. Les résultats orienteront les décisions de la municipalité et de la MRC pour les trois (3) prochaines années. Cette démarche est rendue possible grâce à une subvention du Ministère de la famille.

Afin de connaître les besoins des citoyens de NDR, nous avons vraiment besoin de votre implication. Nous avons développé un questionnaire qui, nous l'espérons, couvre l'ensemble des besoins de notre communauté.

## Deux (2) façons de compléter le questionnaire :

1. Copie papier que vous recevrez par la poste
2. De façon électronique, en cliquant sur ce lien :  
<https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&FormId=0BahwJGZ1UWIYfL5C5r1OxlyimBbuR9BhJnh5WHuKtZUN0RMT0IQWkgzRjhUTDdVUkhSNFc3SutPUC4u&Token=9c50bed0b6e247e49b6c21289902d182>

Nous demandons à ce que le questionnaire soit complété et retourné au plus tard le **12 septembre 2023**.

## Trois (3) façons de nous le faire parvenir :

1. Le questionnaire papier peut être déposé dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée de **l'édifice municipal (la Mairie)**
2. Le questionnaire papier peut être déposé dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée du **dépanneur (Accommodation NDR)**
3. Si vous le complétez en ligne, rien à faire, nous serons en mesure de récupérer les résultats via le site

## **Le sens du mot « FAMILLE » au sein de cette consultation :**

*La famille est un ensemble d'individus unis par des liens parentaux ou affectifs de génération en génération. Elle inclut tous les types de familles possibles ; traditionnelles, recomposées, reconstituées, d'accueil, d'adoption, monoparentales, etc. Une famille se définit également par des personnes sans enfants.*

Les partenaires de la mise à jour de la PFM vous remercient à l'avance. Il est essentiel d'y répondre si vous désirez voir des améliorations dans votre communauté.

Pour toutes questions concernant cette consultation, veuillez écrire à cette adresse :  
[munndr@notredamedurosaire.com](mailto:munndr@notredamedurosaire.com)

Merci de votre implication!

**Les partenaires du Comité pour la mise à jour de la Politique familiale municipale.**

**Merci de compléter et de retourner d'ici le  
12 septembre 2023**

# Calendrier des vidanges de fosses septiques



Notre-Dame-du-Rosaire ; du 16 au 27 octobre 2023

Route 283  
Rang St-Alfred  
Rue St-Philippe  
Rue Jolicoeur  
Rang Jolicoeur  
Rue Cloutier  
Rue Principale  
Rue St-Thomas  
Rang St-Thomas  
Rue du Parc-Municipal  
Rang St-Pierre  
Rang St-Louis  
Rang St-Jean  
Route Rivard

Deuxième tournée : du 30 octobre au 3 novembre 2023

# Mots mêlés Automne

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)

Liste de mots:

- AUTOMNE
- FRAIS
- PLUIE
- SAISON
- HALLOWEEN
- RÉCOLTE
- ÉPOUVANTAIL
- COULEURS
- FEUILLES
- ARBRES
- VENDANGES
- BROUILLARD
- ESCARGOT
- CITROUILLE
- CHAMPIGNON
- MARRON
- CHÂTAIGNE
- PARAPLUIE
- ORANGE
- MANTEAU

B P Y K X S C I E T J H G V A I J M O B R H  
 L T A T H A L L O W E E N E Y T V H E H C Z  
 K U Z F K F E U I L L E S N R T Y Ç H V H B  
 J T T M A N T E A U B E G D E L C O J W A H  
 L Ç I A M H Q J H Z Q R C A C V M E C Ç T A  
 J F R A I S C J R O Y L E N O Q O S O X A U  
 C I T R O U I L L E P H S G L B R A U J I T  
 P G D B Ç N F G D O J E C E T M A I L Z G O  
 W P V R F E U P L U I E A S E G N S E L N M  
 R T U E B R O U I L L A R D V P G O U T E N  
 C V C S T V O L W W R C G L U X E N R R A E  
 C H A M P I G N O N Q K O M B K T A S L H L  
 Ç P A R A P L U I E U A T M R P Z C L X T E  
 K K C E E Y L G G I X E P O U V A N T A I L  
 R T A U Q T N D X F A E L G C Q W P C A X A  
 W O Y Ç O W H D F E Ç J R L X M A R R O N W






## Sudoku

voici les résultats de la dernière édition

5	4	3	9	2	1	8	7	6
2	1	9	6	8	7	5	4	3
8	7	6	3	5	4	2	1	9
9	8	7	4	6	5	3	2	1
3	2	1	7	9	8	6	5	4
6	5	4	1	3	2	9	8	7
7	6	5	2	4	3	1	9	8
4	3	2	8	1	9	7	6	5
1	9	8	5	7	6	4	3	2

		9						
	4				3	8		5
					8	9	7	1
	9	5	4					
4								9
					6	1	2	
5	2	4	6					
1		8	3				5	
						7		

# Septembre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					<b>1</b>	<b>2</b> Biblio: 9h30 à 11h
<b>3</b>	<b>4</b> Fête du Travail 	<b>5</b> Biblio : 9h30 à 11h  Conseil	<b>6</b> Biblio:18h à 19h	<b>7</b> Biblio:9h30 à 11h	<b>8</b>	<b>9</b> Biblio:9h30 à 11h
<b>10</b>	<b>11</b> 	<b>12</b> Biblio : 9h30 à 11h	<b>13</b> Biblio : 18h à 19h	<b>14</b> Biblio: 9h30 à 11h	<b>15</b>	<b>16</b> Biblio:9h30 à 11h
<b>17</b>	<b>18</b> 	<b>19</b> Biblio ; 9h30 à 11h	<b>20</b> Biblio:18h à 19 h	<b>21</b> Biblio: 9h30 à 11h	<b>22</b>	<b>23</b> Biblio: 9h30 à 11h  Course aux couleurs  Automne
<b>24</b>	<b>25</b> 	<b>26</b> Biblio : 9h30 à 11h	<b>27</b> Biblio:18h à 19 h	<b>28</b> Biblio : 9h30 à 11h	<b>29</b>	<b>30</b> Biblio:9h30 à 11h
						<small>©MichelZbinden.com</small>
 Michel Zbinden / Calendrier 52DS						